



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 14 décembre 2016

L'an deux mille seize, le quatorze décembre à dix- huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents..

Monsieur Patrick BLANCHET a été nommé secrétaire de séance.

Le maire sollicite l'assemblée pour inscrire la délibération supplémentaires suivante à l'ordre du jour :

- Signature avec la CCVE (pour le compte de la future Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) d'une nouvelle convention de mise à disposition par la CC du service mutualisé d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (valable à compter du 1^{er} janvier 2017)

Accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

1) Compte-rendu du conseil du 14 NOVEMBRE 2016

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2) Sécurisation du réseau électrique poste Castor, quartier les Auches est.

Le SDED a étudié le projet de développement de réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, et notamment la sécurisation du réseau au poste CASTOR pour une dépense de 13 588.52 €, intégralement prise en charge par le syndicat. Le Maire demande au conseil d'approuver le projet établi par le SDED, ainsi que le plan de financement présenté, et donner pouvoir au maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Avis favorable à l'unanimité.



Département de la Drôme
Commune de Venterol

3) Sécurisation du réseau électrique poste Bontoux, quartier parizot

Le SDED a étudié le projet de développement de réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, et notamment la sécurisation du réseau du poste BONTOUX pour une dépense de 72 6363.86 €, intégralement prise en charge par le syndicat. Le Maire demande au conseil d'approver le projet établi par le SDED, ainsi que le plan de financement présenté, et donner pouvoir au maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Avis favorable à l'unanimité.

4) Classification des voies et chemins communaux

La classification des voies de circulation est une vieille histoire. Aucune mise à jour n'a eu lieu depuis des décennies et de fait beaucoup de chemins ruraux sont revêtus et entretenus et, comme les voies communales, ils supportent de la circulation automobile quotidienne au même titre que les voies communales.

Les voies communales sont classées dans le domaine public communal et les chemins ruraux sont la propriété privée de la commune. La loi du 9 décembre 2004 de simplification du droit a modifié le code de la voirie routière. Le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le conseil municipal.

A partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence voirie sera exercée plus largement par la nouvelle Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. C'est donc l'occasion de mettre à jour notre classification.

Il est donc proposé de reclasser en voies communales les chemins ruraux, ou tronçons, qui supportent un trafic automobile quotidien et desservent au moins une maison. Ils sont, dans leur très large majorité, revêtus et entretenus comme les voies communales.

Cela représente 5592 mètres et porte le total des Voies Communales à 24 630 mètres.

Voir tableau en annexe.

Avis favorable à l'unanimité.

5) Pose d'un compteur d'effluents vers la station d'épuration : choix du fournisseur/installateur



Département de la Drôme
Commune de Venterol

Tous les devis sollicités n'ayant pas été transmis à temps pour cette séance, ce point sera revu et mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6) Mise en enquête publique des deux modifications du PLU.

Les dossiers des deux modifications 2017 du PLU sont bouclés.

La modification n°1 concerne l'OAP (Orientation d'Aménagement et Programmation) du quartier Saint Jean. Le dossier a reçu l'aval des deux opérateurs pressentis.

La modification n°2 adapte le règlement des zones A et N pour assouplir les possibilités d'extension des logements existants et la construction d'annexes. Le dossier a reçu le 1^{er} décembre 2016 un avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

La prochaine étape de la démarche est l'enquête publique. Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à lancer la démarche (saisine de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour la désignation du commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique, avis au public dans deux journaux d'annonces légales et par affichage, etc.).

Avis favorable à l'unanimité pour ces deux points.

7) Autorisation de mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

Considérant que jusqu'à l'adoption des budgets communal et annexes, en avril 2017, en l'absence d'adoption de budget avant cette période, la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire demande aux élus l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de 2017 avant le vote du budget.

Avis favorable à l'unanimité.

8) Signature avec la CCVE (pour le compte de la future Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) d'une nouvelle convention de mise à disposition par la CC du service mutualisé d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (valable à compter du 1^{er} janvier 2017).



Département de la Drôme
Commune de Venterol

Venterol

Le Maire rappelle aux élus l'obligation réglementaire d'avoir ou de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (actuellement conventionnés avec la CCVE), ainsi que la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017.

Il y a donc nécessité de souscrire une nouvelle convention entre la future communauté de communes et la municipalité à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer à instruire les dossiers.

Il donne lecture des articles de la convention et du règlement de service.

Après concertation, les élus acceptent la convention proposée et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'adhésion au nouveau service mutualisé d'instruction des autorisations relatives à l'occupation des sols.

9) Dossiers en cours

- **Expropriation entrée Nord** : le 7 décembre dernier, le Juge de l'expropriation s'est déplacé à Venterol pour tenir une audience visant à fixer définitivement le prix du terrain et les indemnités accessoires qui seront dus aux expropriés. Il n'a pas rendu son jugement, faute d'avoir reçu le mémoire attendu de la part de l'avocate de Mr MARCUZY. Décision définitive en fin février 2017 après une nouvelle audience le 3 février 2017 à Valence.
- **Ferme MARCELLIN** : de simples difficultés administratives et le nombre d'intervenants ont conduit à repousser la fixation d'une date pour la signature.
- **Subventions** : le Département nous accorde deux subventions, à hauteur de 20 700 €, pour les travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière de Novézan (dernière tranche), et l'aménagement du village de Venterol (rampes et escaliers).
- **Recensement 2016** : population municipale recensée : 705 Population totale 727. Populations légales au 1^{er} janvier 2017 : municipale 698, totale 720.
- **Budget 2016** : dépassement sur la ligne budgétaire réservée au personnel contractuel, qui s'explique par le recrutement de personnel en animation périscolaire (coûtant moins cher que des prestataires), et le remplacement sur plusieurs mois d'un agent titulaire, en absence maladie. Ces dépenses sont donc compensées par des économies ou des recettes.
- **Film Raoul Taburin** : organisation mise en place progressivement suite à la réalisation du film sur la place du château, détails dans le prochain bulletin. Réunion publique d'information le 10 février 2017.
- **Réaménagement du rond-point de Novézan** : toujours pas de réponse à ce jour de l'ingénieur paysagiste du PNR.
- **Agent d'accueil administratif mairie** : Sandrine CRESPO a été recrutée pour remplacer Claudie BLACKETT au 1^{er} Janvier 2017. Elle assurera l'accueil et perdra en charge des tâches de secrétariat, en liaison avec Isabelle.
- **Logement communal** : départ du locataire le 15 décembre mais relocation mi janvier 2017.



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

- **Terrain de jeux** : inauguration le 21 janvier prochain
- **SIDREI** : pas de fusion des syndicats. Travaux sur le ruisseau prévus en juillet/août 2017 sur la commune.
- **Fête de l'école** : bien passée avec repas succulent pour les enfants réalisé par notre cantinière.
- **Marché de Noël** : 16 exposants, buvette et soupa à l'épeautre s'est bien déroulé. Les recettes iront à l'école pour financer la classe de découverte.
- **Chats errants** : la convention avec la SPA vient seulement d'arriver.
- Dates à retenir :
 - 12/1 : vœux du Maire
 - 21/1 : inauguration terrain de sport
 - 22/1 : repas des ainés
 - 23/4 et 7/5 : élections présidentielles
 - 11/6 et 18/6 : élections législatives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 23 janvier 2017 à 18h30.